



Parce que, déguisée sous des noms menteurs, elle favorise l'introduction d'un principe contraire qui la vicie et la détruit, s'il parvenait à prévaloir;

Parce qu'elle manque, dès lors, des conditions d'ordre et de stabilité qui n'appartiennent qu'aux institutions sociales dont la nature est franchement avouée et déterminée nettement, sur le caractère desquelles nul ne peut se méprendre; en un mot, aux institutions qui, unes en soi, maintiennent dans l'état l'unité d'où résulte sa force et qui est sa vie même;

Parce que la puissance exécutive serait trop mobile et trop vacillante, trop dépendante des impressions, des entraînements soudains, des passions, des caprices d'une assemblée, des intrigues des partis, des sourdes menées des ambitieux;

Parce qu'au lieu de faire un gouvernement, on aurait constitué une anarchie permanente, irrémédiable.

Aussi remarquez bien que, pour éviter cette anarchie sans cesse menaçante, autre a toujours été votre gouvernement spéculativement conçu, autre votre gouvernement effectif, pratique. On s'est prêté des deux côtés à une fiction qui ne pouvait être éternelle. L'antagonisme radical, que l'on était convenu de voiler, devait nécessairement se manifester tôt ou tard. De là les embarras présents, la crise dont la France attend la fin avec une impatience inquiète. Le pouvoir est un, essentiellement un. De deux pouvoirs qui se disputent la souveraineté dans un même état, si l'un est légitime, l'autre évidemment ne l'est pas, car la co-existence de deux pouvoirs souverains est contradictoire. Deux pouvoirs qui se balancent, comme on dit, qui se font équilibre, sont deux pouvoirs en guerre, et ils guerrieraient, et le pays souffrirait de leur lutte aussi long-temps que l'un des deux n'aura pas été vaincu sans retour.

Ainsi, en ce moment, il y a lutte entre le pouvoir démocratique qui, le voudrait-il, ne peut s'abjurer lui-même, ne peut faire qu'il ne soit pas ce qu'il est effectivement, et la cour qui ne peut non plus s'abjurer elle-même, qui ne peut avouer sa complète et radicale inutilité; qui, dès lors, pour être quelque chose, doit tendre à devenir un pouvoir réel, et qui, pour être un pouvoir réel, doit être, comme nous venons de l'expliquer, un pouvoir prépondérant, le pouvoir légitime, le pouvoir unique et souverain.

Or, qui l'emportera, du pouvoir démocratique ou du pouvoir qui lui dispute la souveraineté? Telle est la grave question qui se débat; et certes il n'est pas surprenant qu'elle préoccupe si vivement les esprits, car elle renferme tout l'avenir de la société. Jusqu'à ce qu'elle soit résolue, on le voit assez, point de gouvernement possible, absence absolue d'administration régulière et suivie, désordre profond, incertitude sur toutes choses et de toutes choses. Et chacun, quelles que soient ses opinions, ses sympathies, doit désirer qu'elle soit résolue définitivement, parce qu'un attermolement ne serait qu'une funeste prolongation du mal qui nous travaille, parce que désormais cette grande question se représentera toujours, parce qu'aucun Etat ne saurait vivre au sein de l'anarchie qu'enfante le combat forcé de deux principes, qui tendent respectivement à développer deux séries de conséquences rigoureusement contradictoires.

En résumé donc :  
Si le roi règne et gouverne, le roi est tout; et l'on ne peut, sans porter le trouble dans l'Etat, sans opposer au seul pouvoir légitimement souverain une résistance factieuse, anarchique, refuser de lui obéir. Sa volonté domine toute autre volonté, ou plutôt lui seul a le droit constitutionnel de vouloir, identique avec le droit de gouverner.

Si le roi règne et ne gouverne pas, la chambre est tout; et l'on ne peut, sans porter le trouble dans l'Etat, sans opposer au seul pouvoir légitimement souverain une résistance factieuse, anarchique, refuser de lui obéir. Sa volonté domine toute autre volonté, ou plutôt elle seule a le droit constitutionnel de vouloir, identique avec le droit de gouverner.

En d'autres termes, la nation, en vertu de son droit absolu de souveraineté, se gouverne elle-même par des délégués élus pour un temps; ou elle est gouvernée par un pouvoir qui, fût-il même originairement émané d'elle, est, une fois établi, indépendant d'elle, puisqu'irresponsable et inviolable, il se perpétue sans élection nouvelle, par la seule génération.

Entre ces deux systèmes d'organisation politique, nul milieu possible, et c'est en vain que l'on essaie d'en trouver un. En s'obstinant à le chercher, on ne réussira qu'à priver le pays d'un gouvernement réel, fort, durable; qu'à entasser désordres sur désordres, calamités sur calamités.

Si vous croyez au retour inévitable du passé, si vous voyez dans le principe ancien une éternelle condition de l'ordre, la vraie, l'unique base de la société, momentanément renversée par les peuples dans un accès de délire, rétablissez le principe ancien franchement, ouvertement, et acceptez-en toutes les conséquences. C'est votre devoir rigoureux.

Si, au contraire, vous êtes convaincus que le passé ne peut plus renaitre; si vous avez foi au principe démocratique qui, de jour en jour, s'étend et grandit en Europe, si vous y voyez une indispensable condition de l'ordre à l'époque présente, la vraie, l'unique base de la société telle que l'ont faite les progrès de l'humanité, établissez franchement, complètement le principe dé-

mocratique, et acceptez-en toutes les conséquences. C'est votre devoir non moins rigoureux.

Point de vaines illusions, point de faiblesse coupable; il ne s'agit point de savoir si l'on aimerait mieux ne pas avoir à se résoudre sur un point d'une pareille gravité, à prendre une décision d'où dépend le sort de la génération actuelle comme des générations futures; il s'agit de reconnaître ce qu'une irrévocable nécessité commande impérieusement, et de l'accomplir sans hésiter, avec le calme de la nécessité même.

Mai 1839.

F. LA MENNAIS.

La cour de cassation a rejeté les pourvois de Benoit Pelletier et Claude Rothival, condamnés par la cour d'assises du Rhône à cinq ans de réclusion pour attentats à la pudeur.

Il y a quelque temps un individu des environs de Paris, nommé Gauthier Paris, âgé de quarante-huit ans, arriva à Lyon pour y recueillir la succession d'un de ses parents; mais il reconnut bientôt que le défunt avait laissé des dettes considérables, et que sa succession ne pouvait même pas suffire à les solder. Le désespoir s'empara sans doute alors de lui, car vendredi des voisins de la chambre qu'il occupait, rue de la Quarantaine, n° 34, ne l'ayant pas aperçu depuis quelques jours, conçurent des soupçons et firent prévenir le commissaire de police du quartier. La porte de la chambre fut ouverte, et on y trouva le cadavre du malheureux qui s'était pendu.

D'après le rapport des hommes de l'art, la mort remontait à environ huit jours.

Le corps a été transporté au dépôt des morts, à St-Paul. On a trouvé une lettre dans laquelle le malheureux suicidé disait que n'ayant pas l'argent nécessaire pour retourner dans son pays, il s'était décidé à se donner la mort.

### Paris, 4 mai 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous avons été curieux de savoir ce qui avait pu autoriser M. Girod (de l'Ain) à venir aujourd'hui déclarer à la chambre que nous touchions à une solution. Notre curiosité était d'autant plus excitée qu'aujourd'hui même, à deux heures, à l'entrée du Palais-Bourbon, nous avons entendu M. Edmond Blanc déclarer que le gouvernement espérait bien traverser la session avec le ministère actuel. Était-ce là la solution à laquelle M. Girod (de l'Ain) a fait allusion? Nous n'en saurions douter car tous les députés que nous avons interrogés à l'issue de la séance pour savoir quelle nouvelle combinaison était sur le tapis, nous ont dit qu'aucune combinaison nouvelle n'était tentée. Il paraît que M. Girod (de l'Ain) n'a risqué son innocent mensonge que dans l'espoir que par ce moyen il ferait rejeter la proposition de M. Mauguin. La chambre n'ayant prononcé que l'ajournement, la ruse de M. le ministre de la justice n'aura eu d'autre résultat que d'ajourner la discussion à mercredi, c'est-à-dire de faire perdre un peu plus de temps à la chambre. Nous ne pouvons, du reste, approuver le renvoi à mercredi; il est temps et plus que temps de mettre les mauvaises volontés en demeure de céder. Le pays souffre, et ce n'est pas par des ajournements qu'on adoucira ses douleurs. Le moment est venu où c'est, pour tout député de cœur et de conviction, un devoir de faire connaître la vérité, quelque haut que la vérité doive remonter, quelque puissance qu'elle doive atteindre.

Si d'ici à mercredi, ce qui est très-probable, aucun changement n'est apporté dans notre situation, nous espérons bien que nous n'aurons plus à reprocher à la chambre la mollesse qu'elle a montrée aujourd'hui, mollesse dont, nous avons regret de le dire, MM. Thiers, Vivien, etc., ont donné le mauvais exemple.

Nous avons appris avec plaisir que l'état de l'honorable général Demarçay s'était un peu amélioré. Le cerveau est à peu près complètement débarrassé; mais il est à craindre qu'on ne parvienne pas à triompher aussi facilement de la paralysie qui a frappé une partie du corps de l'honorable député.

— La chambre s'est réunie aujourd'hui, à midi, dans ses bureaux pour procéder à leur organisation. Voici les nominations qui ont eu lieu :

1<sup>er</sup> bureau, MM. de Dalmatie, président, et Chasseloup-Laubat, secrétaire; 2<sup>e</sup>, Merlin (de l'Aveyron) et Berger; 3<sup>e</sup>, Calmon et Mottet; 4<sup>e</sup>, Nogaret et Lasnyer; 5<sup>e</sup>, Dufaure et Billaut; 6<sup>e</sup>, Thiers et Ducos; 7<sup>e</sup>, Cunin-Gridaine et Raguét-Lépine; 8<sup>e</sup>, Duchâtel et Galos; 9<sup>e</sup>, Sapey et de Corcelles. Dans la formation de ces bureaux, les doctrinaires ont eu

voleur! Eh! grand Dieu! je suis incapable de faire du mal à un enfant, je n'ai jamais pris une épingle de ma vie.

— Bien, très-bien! m'écriai-je, c'est cela, mon garçon. Voilà ce qu'il me faut. Mais racontez-moi, je vous prie, ce que vous avez fait le 27 août de neuf à dix heures du soir.

— Mon bon monsieur, me dit-il avec ce sourire malin dont je vous ai parlé, je suis né à Beaumont il y a de cela vingt-cinq ans, je suis orphelin depuis l'enfance, et j'ai été recueilli il y a dix-neuf ans à peu près par le père Richard, un fermier de Pierrefitte chez lequel je travaille. Voilà-t-il pas que depuis deux ans le père Richard a pris une fille de laiterie, qui est belle comme le jour! Vous ne connaissez pas Lison, monsieur?

— En aucune manière; mais prenez garde, une fille belle comme le jour, Lison, nous voilà bien loin de l'acte d'accusation et de l'assassinat.

— C'est qu'il n'y a pas d'assassinat, monsieur; vous allez voir. Or donc, je l'aime cette Lison, et nous devons nous épouser; le 27, c'était un samedi, et je venais de recevoir quelque argent du père Richard. J'eus l'idée de partir le soir de Pierrefitte, pour aller à Saint-Denis acheter un bel affiquet à Lison; la pauvre enfant n'a pas seulement une croix à la Jeannette. Je me mis en route à neuf heures, quand le travail fut fini, et je m'acheminai gaiement sans rien dire à personne; au milieu du chemin, mon pied heurta contre quelque chose de moins dur qu'un caillou, j'y portai la main, c'était la maudite bourse; je la mis dans ma poche en regardant autour de moi si je n'en verrais pas d'autres sur le chemin; alors, quoique la nuit fût obscure, je vis luire je ne sais quoi, comme qui dirait un ver luisant: c'était la montre; je la pris; je n'avais pas fait dix pas, que j'étais arrêté. Il paraît que les voleurs avaient les poches trouées.

— Un juge d'instruction, reprit Arthur, n'aurait pas cru le premier mot de ce récit; il n'y aurait vu que la simplicité feinte d'un brigand qui use de l'avantage de n'avoir pas été pris sur le fait. Ce n'était pas là mon rôle; je fus enchanté de n'avoir pas à

au moins la franchise de voter ouvertement avec les 200. On s'accordait généralement dans la chambre à considérer la nomination de M. le marquis de Dalmatie comme une avance faite au maréchal Soult par le centre.

Dans plusieurs bureaux on ne s'est pas occupé du budget, les documents relatifs au budget n'ayant été distribués qu'aujourd'hui.

— La réunion Jacqueminot s'est réunie aujourd'hui pour statuer sur la conduite qu'elle tiendrait au sujet de la proposition Mauguin. Elle a décidé qu'elle repoussait cette proposition dont elle s'est bornée du reste, en séance, à demander l'ajournement jusqu'à samedi.

On répandait ce soir le bruit que M. Duchâtel consentirait à entrer dans un cabinet sans M. Guizot; ce serait un élément de doute; le centre et le centre droit se trouveraient ainsi représentés; mais ce ne serait encore que la moitié de la solution, car il faut aussi le centre gauche, et le maréchal ne fait rien pour l'avoir. Il faudrait cependant se rendre à l'évidence des faits et à la conviction de tous. (Le Temps.)

La commission des crédits supplémentaires a nommé M. Mauguin président et M. Lacrosse secrétaire. Au nombre des questions importantes qui sont livrées à son examen, se trouvent les dépenses relatives à l'expédition du Mexique. (Constitutionnel.)

Les membres du parti parlementaire de la chambre des pairs se sont assemblés aujourd'hui chez M. de Schonen. Après s'être constitués en réunion, ils ont élu M. le duc de Bassano pour président, et M. de Montalembert pour secrétaire, et se sont ajournés à dimanche prochain pour délibérer sur la conduite à tenir dans les circonstances présentes. (Messager.)

### Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 4 mai.

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE.

Les tribunes publiques se garnissent de très-bonne heure; un grand nombre de dames les remplissent.

A deux heures, M. Etienne monte au fauteuil.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. EMMANUEL POULLE demande un congé motivé par la mort d'un de ses frères, décédé conseiller de préfecture à Draguignan.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Mauguin pour les développements de sa proposition.

M. MAUGUIN, après avoir présenté quelques considérations sur les institutions constitutionnelles qui permettent l'intervention du pays dans ses affaires politiques, et qui préviennent ainsi les révolutions, passe en revue les diverses combinaisons ministérielles qui se sont succédées au pouvoir depuis huit ans. Il voit dans les changements qui se sont opérés deux tendances, l'une toute parlementaire, l'autre qu'il ne peut qu'indiquer, désireux qu'il est de rester dans les limites du respect dû à la charte.

Le pays, dit M. Mauguin, a donné, dans les dernières élections, la majorité à la première de ces tendances. (Réclamations aux centres.)

Oui, messieurs, il y a eu majorité en faveur de cette tendance parlementaire, et le ministère du 15 avril l'a reconnu lui-même en se retirant.

M. MAUGUIN examine et déplore tout le mal qu'a fait à la France la prolongation de la crise ministérielle. Le gouvernement ne fonctionne plus; tout est en souffrance, des faillites se déclarent partout, l'inquiétude est à son comble. La crise qui a produit ces tristes effets est une crise politique; c'est à vous à en rechercher les causes et à y porter remède. Aujourd'hui l'énergie est plus que jamais un devoir; il faut par votre fermeté relever le pouvoir de sa faiblesse. Ce serait votre institutions que de ne pas prendre un parti pour faire sortir le pouvoir de l'inaction dans laquelle il se trouve. C'est pour cela, messieurs, que j'ai présenté ma proposition d'adresse; l'intérêt du pays a dicté cette proposition, et j'espère que vous comprendrez comme moi tout ce qu'a d'impérieux la gravité de la situation dans laquelle nous sommes. (Adhésion aux extrêmes.)

Je ne m'occupe pas de ces puérilités d'amour-propre qu'on a mises en avant. Non, messieurs, mais il existe en France un certain nombre de personnes désignées par tout le monde comme devant être placées à la tête du cabinet. Eh bien! ces personnes, que la couronne les appelle et se consulte avec elles, non pendant l'espace de cinquante-cinq jours, mais pendant quelques jours seulement, et nous aurons un ministère, et la couronne aura satisfait aux vœux du pays.

Je regretterais profondément, pour mon compte, l'argument d'inutilité qui serait porté à la tribune. Autour de vous, dans des régions supérieures, on dort, on sommeille (bruit au centre); c'est

me débattre contre un aveu, de n'avoir pas à lutter contre ma conviction. Mais, lui dis-je, que comptez-vous faire de cette bourse et de cette montre qui n'étaient pas à vous?

— Ma foi, monsieur, me répondit-il, je n'avais encore rien décidé là-dessus quand on m'a arrêté.

Il y avait de très-fortes charges contre Pierre Fournel: la similitude de sa chaussure avec celle de l'assassin, et le couteau trouvé sur lui, dont la lame s'adaptait parfaitement aux plaies des victimes; le couteau, il est vrai, ne portait point de traces de sang; mais il avait été fraîchement nettoyé, et Pierre Fournel ne niait pas cette circonstance. Du reste, je pris des informations à Pierrefitte; il était vrai que l'accusé courtisait Lison, et qu'il vivait depuis dix-neuf ans à la ferme du père Richard. Tout cela n'expliquait pas son voyage nocturne à Saint-Denis, sous le prétexte futile d'acheter un bijou qu'on ne lui avait pas demandé et qu'il n'avait pas promis. Dès qu'une fois Pierre Fournel m'eut fait cette histoire, il ne s'en écarta jamais; il ne tomba dans aucune contradiction, ne revint sur aucun détail, de façon que je plaïdai avec une grande liberté d'esprit, que j'opposai à M. le procureur du roi des arguments tirés de mes propres convictions.

— Vous étiez convaincu? demanda une petite dame blonde qui écoutait l'avocat avec la plus grande attention.

— Oui, madame, répondit-il, je m'étais donné beaucoup de peine pour cela, et Pierre Fournel m'avait merveilleusement aidé; je gagnai ma cause, l'accusé fut acquitté.

— Acquitté! s'écria Mme de L...

— Oui, faute de preuves. Après tout, ce que disait Pierre Fournel était possible, même vraisemblable. Je ne pensais plus à ce procès, et quinze jours s'étaient passés, lorsqu'un matin Pierre se présenta chez moi, et fut introduit dans mon cabinet. Ce n'était plus le même homme que j'avais vu en prison; il était triste, pâle, ses joues étaient creusées et ses yeux toujours vifs étaient enfoncés dans leur orbite.

à vous de veiller, je ne dis pas de jeter le cri d'alarme. Je crois seulement que la chambre doit montrer un peu d'énergie. (Nouvelles réclamations au centre.)

En d'autres temps, Messieurs, les assemblées législatives ont négligé d'avertir la couronne lorsqu'un avis pouvait l'arrêter encore; elles ont laissé faire, et quand elles ont parlé, c'était pour faire entendre des reproches ou des cris d'indignation ou de vengeance. C'est ce qu'il faut prévenir, et pour cela, nous devons parler avec fermeté. Là est votre devoir, et j'espère que vous saurez le remplir. (Adhésion à gauche.)

M. GIROD (de l'Ain), garde-des-sceaux : Messieurs, nous ne venons pas présenter des objections au principe même de la proposition de M. Mauguin, si son utilité nous était démontrée, si une adresse pouvait rendre la solution plus prompte, car per-sonne plus que nous, croyez-le bien, ne désire une solution. Mais son utilité de l'adresse ne nous est pas démontrée. Quel est le but de l'adresse? Demander à la couronne un ministère qui réponde aux vœux du pays et à ses besoins. Mais n'est-ce pas ce but que la couronne s'efforce d'atteindre?

A gauche : Oh ! oh ! il est permis d'en douter !  
M. GIROD (de l'Ain), avec indignation : Oui, messieurs, c'est là le but vers lequel la couronne a marché depuis deux mois avec les plus constants efforts; si, jusqu'à présent, elle a échoué dans cette tâche, ce n'est pas à elle assurément que la faute en doit être imputée. (Rumeurs.) A cet égard, tout le monde a proclamé la vérité à cette tribune, M. Thiers comme votre honorable président, M. Mauguin comme M. Odilon Barrot.

M. Mauguin, messieurs, ne craindriez-vous pas de donner une arme nouvelle aux ennemis du gouvernement? ne serait-ce pas leur permettre de dire que la chambre s'est mise en défiance vis-à-vis de la couronne? C'est là une impression fâcheuse qu'il ne faut pas donner au pays.

Une autre considération, messieurs, doit vous déterminer à repousser l'adresse ou tout au moins à l'ajourner. (Ecoutez ! écoutez !) Nous avons tout lieu de croire que nous touchons à la fin de la crise. (Dénégations à gauche.) Oui, messieurs, nous espérons qu'une solution ne se fera plus long-temps attendre; espérons que, qui pourraient devenir irritants, malgré toute la loyauté des orateurs qui y prendraient part, n'auraient-elles pas pour résultat de retarder encore? Voilà ce que vous devez considérer. J'espère donc que la chambre, dans sa sagesse, reconsidèrera ou tout au moins ajournera la proposition de M. Mauguin.

Plusieurs voix, à gauche : Non ! non ! discutons de suite !  
M. DE SADE : Messieurs, j'avais demandé la parole pour prendre part à la discussion générale; mais, d'après ce que vient de dire M. le garde-des-sceaux, aussi bien que d'après les conseils de plusieurs de mes honorables collègues, je renonce à prendre la parole. Je ne suis monté à cette tribune que pour demander l'ajournement. Si dans quelques jours le ministère n'était pas formé, il n'y aurait aucun inconvénient alors à recommencer et à continuer la discussion.

A gauche : Mais c'est encore du temps perdu.  
M. DE SADE retourne à sa place, où il est très-froidement reçu par ses voisins qui paraissent désapprouver sa conduite.  
M. MAUGUIN : M. le garde-des-sceaux vient de nous annoncer la réussite... (on rit) la réussite prochaine d'une combinaison ministérielle; il vous a dit que la solution touchait à son terme. C'est là une espérance que j'accueille bien volontiers, et je ne voudrais pas que les discours prononcés à l'occasion de ma proposition pussent empêcher un ministère quelconque de se former; mais je ne voudrais pas non plus renoncer à ma proposition. Si vous pensez qu'un ajournement est nécessaire (à gauche : Non ! non !), ajournez à lundi. Je ne mets pas en doute la bonne foi de M. le garde-des-sceaux; mais depuis deux mois nous avons été si souvent trompés dans nos espérances, que nous devons redouter un nouveau désappointement; c'est ce qui me fait demander l'ajournement à bref délai. D'ailleurs, Messieurs, en supposant que ma proposition soit prise en considération, son renvoi aux bureaux, la nomination d'une commission d'adresse, la rédaction de cette adresse, tout cela entrainera encore bien des délais qui doivent me faire désirer que la discussion de ma proposition soit au plus tard renvoyée à lundi.

M. GIROD (de l'Ain) : J'ai besoin de préciser ma pensée. Je n'ai été chargé par personne d'annoncer à la chambre aucune combinaison; j'ai voulu seulement faire comprendre à la chambre la convenance d'un ajournement en lui disant que nous touchions à une solution; mais cela ne doit pas être pris pour l'annonce d'une combinaison prête à se réaliser.

A gauche : Alors, dira-t-on, c'est ce que nous avons de mieux à faire.  
M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure) : Si la discussion continue, elle n'aura ni la franchise ni la liberté dont elle a besoin. Lorsque le ministère, quelle que soit sa position de cabinet intérimaire, déclare qu'une solution est prochaine, il est du devoir de s'abstenir; mais il ne s'agit pas pour cela d'une sorte de rejet. Je pense seulement que la prise en considération aujourd'hui même aurait des inconvénients.

Une voix à droite : Pourquoi donc ?  
M. DUBOIS : C'est mon opinion. La chambre, selon moi, pré-

— Monsieur, me dit-il, je suis perdu; je viens de Pierrefitte, où je ne retournerai de ma vie. Lison ne veut plus me voir; elle en aime un autre et va l'épouser; le père Richard me chasse chez lui, moi qu'il a élevé! les garçons du village ne veulent plus travailler avec moi; personne ne m'emploie; on se croirait déshonoré de me donner la main.

— Et d'où vient cela? lui demandai-je; vous avez été honorairement acquitté; pourquoi vos amis se montrent-ils plus sévères que les jurés ?

Il hésita quelques moments, puis il me dit :  
— Cela vient de vous, monsieur l'avocat. Comme les assassins du fermier et de la fermière Giraud ne sont pas encore connus, ils s'imaginent à Pierrefitte que c'est moi qui ai fait le coup, qui, avec si bien tourné la chose qu'on m'a acquitté. Il est vrai que vous avez très-bien plaidé; mais, grand Dieu! faut-il qu'on me coupe le cou ou que je meure de honte et de faim parce qu'il m'a pris la fantaisie d'aller à neuf heures du soir de Pierrefitte à St-Denis pour acheter une croix à la Jeannette à l'ingrate Lison!

— Que vous dirai-je, mesdames? poursuivit l'avocat, cet homme m'intéressait; il devait la vie à mon éloquence, cela était mon amour-propre; il était sans pain, sans asile, repoussé de tous. Que deviendrait-il? Je le pris à mon service; c'est mon domestique.

— Comment! s'écrièrent toutes les dames rassemblées dans le salon, votre domestique! celui que vous amené ici ?  
— Oui, Pierre Fournel.  
— Malheureux, dit Mme la comtesse de L... à son jeune ami, vous vous êtes attaché un homme pareil! vous l'avez introduit chez moi! un assassin qui n'a échappé à l'échafaud que parce qu'on ne l'a pas saisi les mains dans le sang! Mais vous voulez nous faire tous égorger!

Dans ce moment-là même, la porte du salon s'ouvrit, et un domestique entra portant des flambeaux : c'était Pierre Four-

terait involontairement les mains à des insinuations malveillantes. Je demande donc l'ajournement de la discussion, mais que la proposition ne soit pas pour cela retirée; qu'elle reste suspendue... (Interruption au centre.)

M. D'HÉRIMBAULT : Comme l'épée de Damoclès...  
M. DUBOIS : Qu'elle reste suspendue en face des promesses suspensives que vous avez entendues. Quand il sera utile d'arriver à la discussion, les orateurs ne manqueront pas; pour ma part, je suis impatient de les entendre parler enfin des principes et de la situation pour elle-même; car ces misérables discussions de personnes dont on nous fatigue depuis cinquante jours ne vont pas à la dignité d'une grande assemblée. Je propose la reprise de la discussion pour mercredi.

M. DE SADE : J'ai besoin d'expliquer certaines expressions dont je me suis servi et qui n'ont pas été comprises. J'ai protesté contre une discussion immédiate, mais je ne la repousse pas; je me borne à demander un ajournement. Si j'entrais dans la discussion aujourd'hui, j'aurais des vérités désagréables à dire à tous les partis. (Explosion de cris : Mais dites-les donc ! dites-les ! parlez tout de suite !)

M. DE SADE semble faire signe qu'il parlera quand il en sera temps. Le calme se rétablit difficilement.  
M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix l'ajournement de la discussion... (Non ! non ! Si ! si !)  
M. LASNIER, de sa place : Il faut mettre l'ajournement de la discussion aux voix, puis la chambre examinera s'il y a lieu de déterminer un jour pour une discussion.

M. LE PRÉSIDENT met l'ajournement aux voix. Les centres gauche et droit et le centre proprement dit votent pour, la gauche et les deux extrêmes votent contre. L'ajournement est prononcé.  
M. LE PRÉSIDENT : A quel jour renverra-t-on la discussion ? à lundi ou à mercredi ?  
Voix diverses : A lundi ! à mercredi !  
Une voix au centre : A samedi ! (Vives réclamations.)

M. GAUGUIER, se levant au milieu du bruit : Le pays souffre; il attend, il est impatient, et je repousse ce nouvel amendement !  
M. LE PRÉSIDENT met aux voix ce dernier délai. Le centre gauche en partie, le centre et une partie du centre droit votent pour. M. Thiers et M. Dupin, entre autres, se lèvent.  
Après la contre-épreuve, le bureau déclare cet amendement rejeté.

Le renvoi de la discussion à mercredi est ensuite mis aux voix et adopté.  
M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a plus rien à l'ordre du jour. Lundi, réunion dans les bureaux, à midi.  
La séance est levée à trois heures et quart. La chambre se sépare dans une assez vive agitation.

NOUVELLES D'AFRIQUE.  
On écrit de Constantine, le 10 avril :  
Quand on parle dans les feuilles publiques de la route de Constantine à Stora, la vue des routes de France fait entrevoir cette voie sous le plus beau jour. On est naturellement enclin à rapporter à ce que l'on voit ce que l'on vous raconte; mais ici une semblable comparaison conduirait à une grave erreur. Le génie militaire décore du nom de route ce qui en France serait à peine un tracé. Ainsi, cette route, la chose la plus essentielle pour la province de Constantine, est à peine ébauchée, les moindres pluies la rendent impraticable; le commerce de Philippeville n'a pas encore pu faire arriver une voiture jusqu'à Constantine. Les régiments qui occupent la ville verraient avec plaisir employer leurs bras à cette œuvre dont l'importance se fait vivement sentir par la cherté ruineuse des premiers aliments nécessaires à la vie. Mais non, une espèce de vertige semble s'emparer de tous ceux qui nous commandent; ils laissent l'utile pour courir après des chimères dont les suites feront énergiquement voir tout le vide. Au lieu d'assurer, d'une manière certaine et indépendante des saisons, les communications avec la mer, on ira poursuivre une ombre de projet aventureux de lier Alger et Constantine par une route. Cette route, qui ne sera jamais sûre ni pratiquée, verra engloutir des hommes, de l'or et des moyens de transport qui font une partie de la richesse de Constantine; car cette ville, comme toutes celles de l'intérieur, ne s'alimente que par des caravanes.

Constantine souffrira; les habitants déjà misérables seront réduits à la mendicité, à l'émigration; peut-être la ville aura-t-elle un jour le sort désastreux de Tlemcen abandonné. Mais de pompeux bulletins arriveront en France; nos commandants de provinces seront chamarrés de rubans, un sot orgueil sera satisfait; la patrie ignorante verra avec plaisir les récompenses accordées pour des services qu'elle croira rendus, et elle n'entendra pas les cris de détresse déchirants des habitants de Constantine, autrefois la belle, puissante et riche, comme disent les Arabes dans leurs annales. Cette misère, que la longueur et la rigueur de l'hiver rendent hideuse, est profondément et gravement sentie par les deux bons et braves régiments qui forment la garnison de la ville.

Le 17<sup>e</sup> léger et le 23<sup>e</sup> de ligne ont déjà vu de l'Afrique tout ce que l'on peut en voir. Ils ont vu l'abandon de Tlemcen et la

nel. L'horreur se peignit sur tous les visages; les dames se ser-rèrent toutes les unes contre les autres, et les jeunes chasseurs auraient évidemment préféré se trouver face à face avec un sanglier que de rencontrer le regard de cet homme acquitté par le jury.

Quand il eut quitté le salon, on respira et les langues se dé-lièrent. — Quelle figure! disait-on, quel regard affreux! il a le rire de l'hyène!  
— Arthur, je ne veux pas que cet homme demeure un instant de plus chez moi. O ciel! j'y songe, il nous a accompagnés ce matin dans notre promenade à la forêt, cinq femmes toutes seules! tandis que leurs défenseurs chassent à une ou deux lieues plus loin; nous aurions pu être assassinées toutes cinq !  
— Ce misérable, ajouta la petite dame blonde, ne fait-il pas la cour à ma femme de chambre! et Julie, la pauvre innocente, l'aime.

— Arthur, dit la comtesse, cet homme ne couchera pas au château.  
— Permettez, répondit Arthur, je n'ai pas achevé mon his-toire. On a arrêté, il y a trois mois, à Paris, deux malfaiteurs au moment même où ils venaient de commettre un assassinat; une perquisition faite chez eux a fait découvrir une montre de femme avec la chaîne en or, une bague, des pendants d'oreilles et une tabatière en argent, objets qui ont été reconnus, par les parents du fermier et de la fermière Giraud, pour leur appartenir. Les assassins interrogés séparément se sont coupés, ont re-jeté le crime l'un sur l'autre, puis enfin ont tous deux avoué s'être rendus coupables d'un double meurtre le 27 août, à neuf heures du soir, sur la route de Pierrefitte à St-Denis. Ils seront jugés aux prochaines assises. Dès que cette nouvelle a été connue, le père Richard est venu chez moi avec Lison; l'un venait réclamer le jeune homme qu'il avait élevé, l'autre l'amoureux qu'elle espérait encore épouser; mais Pierre n'a pas voulu vivre auprès de gens qui n'avaient pas eu foi en lui; il a déclaré qu'il

misère affreuse que nos armes y ont apportée. Les officiers de ces deux beaux régiments, moitié arabes depuis le temps qu'ils sont avec les Arabes, savent comprendre le malheur, et, après avoir vaillamment combattu avec les habitants au moment du siège auquel ils ont concouru, ils savent aujourd'hui tendre la main à ces mêmes habitants vaincus, mais malheureux.

Autre lettre du 23 avril.  
Rien de nouveau dans les affaires de Constantine, rien du moi-ni mérite de vous être conté; il n'est plus question de l'expé-dition de Sétif, elle paraît ajournée indéfiniment.  
On songe à faire des foins; des compagnies de Turcs ont été envoyées aux environs de la ville pour protéger les terrains que l'administration des fourrages a désignés comme devant donner les meilleurs produits; on espère que la récolte sera abondante.

La disette est bien grande en ce moment dans les tribus, mais elle n'a point diminué dans la ville. La population indigène, écrasée par nous, est dans la plus affreuse misère; je ne sais si l'on s'occupe de ces malheureux Turcs, Kabyles, Arabes et Juifs qui l'habitent en grand nombre, et chaque jour nous affligent par le spectacle de leurs souffrances et de leurs privations. Dans toutes les villes de l'Algérie où les Français ont pénétré, ils ont été reçus avec enthousiasme, partout les habitants ont fondé sur notre occupation les plus belles espérances, et partout nous leur avons imposé la misère, la famine; c'est là une bien triste vérité; les denrées de première nécessité sont arrivées à un prix exor-bitant pour les indigènes, dont les revenus sont restés les mêmes, ou du moins se sont fort peu accrus.

L'état sanitaire est toujours excellent; pourquoi faut-il ajouter qu'il n'y a pas dans toute la ville un seul bâtiment militaire qui ne menace ruine, que les soldats sont ici dans le dénûment le plus absolu, qu'ils couchent sur le pavé nu comme aux premiers jours de l'occupation?

Des vols nombreux ont été commis depuis quelque temps par des Arabes au préjudice des Européens; l'audace et l'adresse de ces malfaiteurs sont incroyables. Il paraîtrait qu'indépendamment des voleurs qui exploitaient individuellement et pour leur propre compte, une bande habile s'était organisée : on a arrêté ces jours derniers une quinzaine de ces misérables.

Nos routes sont toujours bien mauvaises; le beau temps seul permettra de faire dans les passages difficiles les travaux indis-pensables pour assurer en toute saison les communications entre Bone, Constantine et Philippe-Ville.

Faits divers.  
Au moment où hier la fille Decormeille, condamnée à mort par la cour d'assises de la Seine, allait sortir de la Con-ciergerie pour être amenée devant le jury par les escaliers in-térieurs qui communiquent de cette prison avec le Palais-de-Justice, elle a été soumise, en présence du directeur M. Lebel, à la visite minutieuse que l'on fait en ce moment de la personne des accusés.

Cette visite, plus sévèrement faite que jamais depuis le suicide de Soufflard, a amené la découverte et la saisie d'une petite paire de ciseaux très-aigus, cachée par la fille Decormeille sous son aisselle droite, et qu'elle était parvenue jusqu'à ce moment à soustraire aux investigations répétées dont elle avait été l'objet lors de son arrestation et à l'époque de ces divers transfèrements.

La fille Decormeille, à la découverte de ces ciseaux, a témoi-gné une vive contrariété, et tout semblerait indiquer que son in-tention aurait été de se donner la mort, si la peine capitale était prononcée contre elle.

La médecine légale a souvent eu lieu de s'occuper des tenta-tives de crimes et de suicides commises par imitation; les sui-cides récents de Soufflard, des voleurs de la rue de la Paix et de Lesage, et la tentative de la fille Decormeille, ne viennent-ils pas à l'appui des théories qui signalent les exemples de morts volontaires comme contagieux ?

La fille Decormeille a, du reste, été placée, aussitôt après sa condamnation, dans la cellule dite *Chambre des morts*, où toutes les garanties de sûreté existent. Deux gardiens, une femme de service des prisons et un factionnaire doivent incessamment veiller sur elle, et les précautions prises à son égard rendraient impossible l'accomplissement de tout projet de suicide.

Extérieur.  
ESPAGNE. — Les journaux de Barcelonne vont jusqu'au 26 avril. Ils sont remplis de détails sur l'entrée du baron de Meer à Solsona et sur la victoire remportée contre les bandes carlistes de cette province. Borges, commandant dans les rangs carlistes, a été tué dans ce combat.

— On lit dans le *Journal de Toulouse*, du 1<sup>er</sup> mai :  
« On nous apprend à l'instant que les troupes de la reine ont eu un engagement aux environs de Miratle avec les insurgés qui ont été forcés de se retirer dans Berga. On évalue à trois cents le nombre de blessés des deux partis. Le canon qui garnissait Miratle a été enlevé par les chrétiens. »

OPÉRATIONS CONTRE RAMALES. — Le mouvement que nous ne me quitterait pas.  
— Une lettre de Paris, adressée à monsieur.  
C'était Pierre qui entrain une seconde fois pour remettre une missive à l'avocat.

— En vérité, dit Ernest de L..., quand Pierre fut sorti, nous avons été trop sévères pour ce pauvre garçon; je viens de le regarder attentivement, il a vraiment une jolie figure.  
— Une figure douce, reprit la dame blonde; je l'ai mieux vu cette fois-ci que la première.  
— Ses yeux sont vifs, dit Mme la comtesse de L... revenue de sa frayeur; mais il a dans le regard quelque chose de bon et d'affectueux, on ne peut pas le nier.

— Ma foi, ajouta un des chasseurs, je me garderais bien, à la place d'Arthur, de me séparer d'un garçon aussi reconnais-sant que ce Pierre; quelle fierté dans le caractère! J'aime cette noble indignation qui lui a fait rejeter les offres du père Richard et la main de Mlle Lison.  
— Elle convient à un honnête homme, à un homme mécon-nu par son protecteur, lâchement abandonné par sa maîtresse... Le malheureux! comme il a dû souffrir! Je suis enchantée qu'il ait plu à Julie, on pourra les marier. Je donne quinze uapoléons au jeune ménage.  
C'était la petite dame blonde qui parlait ainsi.  
— Moi, six. — Moi, huit. — Je veux lui acheter une croix à la Jeannette, et celle-là ne lui portera pas malheur.  
En un instant Pierre Fournel eut une dot et un trousseau.  
— Il pourra donc coucher au château? demanda Arthur Mon-neret.  
— Eh! sans doute.  
— Allons, dit l'avocat en souriant, voilà encore une cause que je gagne.  
— Mais vous n'avez plaidé contre personne.  
— Vous me pardonnerez : contre la prévention.  
MARIE AYCARD. (Courrier français.)

avons annoncé comme positif s'est en effet réalisé. Le bateau à vapeur le *Mazeppa*, arrivé le 30 à Saint-Sébastien, a apporté à cet égard des nouvelles intéressantes. Hier, des voyageurs arrivés directement à Bayonne ont confirmé de vive voix les détails que nous avons appris. La route, qui avait été coupée aux environs de Tornos et sur trois points, a été réparée et mise en état pour le passage de l'artillerie christina. Les Encartationes sont tout émuës.

L'armée constitutionnelle s'est avancée, le 27, jusqu'à la montagne d'Ubal, mais les carlistes se trouvaient là pour disputer le passage; une affaire dont tout l'avantage a été pour les christinos, qui ont enlevé les positions d'El Moro et de Guardamino, s'en est suivie. La perte des carlistes s'élève à 500 hommes; 300 sont restés sur le champ de bataille, ceux qui ont été faits prisonniers ou qui ont déserté sont au nombre de 200.

Une deuxième division de la reine se dirigeait sur Valmaseda, par la vallée de Mena, probablement pour rappeler Maroto, qui avait son quartier-général à Nuestra Señora del Suceso, et qui occupait les rives du Carranza. L'armée d'Espartero s'étendait de San Esteban de Carranza à Biancho.

Trente-cinq chapelchuris du 5<sup>e</sup> de Guipuzcoa se sont présentés à Santona.

L'armée d'Espartero est bien pourvue de vivres et d'artillerie; elle est plus forte que celle de Maroto. Nous verrons maintenant si le chef de l'armée du nord saura profiter de sa position. (Sentinelle.)

MADRID, le 28 avril. — Ce soir, les 8 bataillons de la milice nationale de Madrid se réunissent à 7 heures pour présenter à la reine une pétition pour demander le renouvellement des députés de l'ancienne législature. Les membres de l'ayuntamiento et de la députation provinciale ont attendu, pour présenter leurs pétitions, le jour de la fête de Christine.

L'exposition de la députation provinciale est d'un style respectueux et ferme; les malheurs de l'Espagne y sont dépeints en peu de mots, mais le remède y est demandé avec force. La députation attire l'attention de la reine sur les cortès, entre les mains desquelles doivent reposer les garanties publiques. Elle demande leur dissolution; car les dernières cortès n'ont été d'aucune utilité, et n'ont servi qu'à entraver la marche des affaires: car, n'ayant pas de système politique arrêté, elles ont embrouillé les questions les plus simples.

MM. Pita et Chacon veulent la dissolution; M. Perez de Castro s'y oppose. Le général Alaix ne se prononce pas, mais il ne montre pas une résistance absolue. M. Arrazola se tait. Mais, pour décider cette affaire, il faut une victoire du comte de Luchana, sur laquelle nous osons compter après tant de préparatifs. S'il triomphe, M. Pita se retire; s'il est battu ou s'il reste dans l'inaction, M. Pita compte se réconcilier avec le parti du progrès et être la base d'une nouvelle administration.

On a pu croire maintes fois que la dissolution était décrétée, mais nous pouvons vous assurer que quoique on ait tâté sur cette question tous les ministres, elle n'est point encore votée et que jusqu'à présent la reine paraît être fort opposée à cette mesure.

Une avant-garde de factieux s'est approchée jusqu'à Balde-moro, qui est à quatre lieues de Madrid; aussitôt on a fait partir deux compagnies de voltigeurs de la milice nationale, les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons du régiment de la reina gobernadora, et de la cavalerie, commandés par le capitaine-général Quiroja. Ces troupes se sont rendues à Aranjuez et ont quitté Madrid le jeudi 25, à trois heures de l'après-midi. L'intention des carlistes était, assure-t-on,

des'emparer de l'artillerie qui vient de l'Andalousie.

Deux bataillons de la milice nationale seront obligés de partir très-probablement. On a déjà tiré au sort, le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> y sont tombés. D'un moment à l'autre, ils devront s'attendre à se mettre en route.

La faction de Polo est entrée à Huete (province de Cuença), elle s'y est comportée selon l'usage; elle a pillé et saccagé la demeure de quelques personnes riches, entre autres celles du député Manuel Cano et de l'alcade Gregorio Torres. Le receveur des finances et le juge de première instance ont été arrêtés et conduits en otages, dans l'espoir d'en obtenir une forte rançon. Un détachement de quinze cavaliers, qui se trouvait à Huete, a été fait prisonnier.

De Huete, la faction carliste s'est dirigée sur le village de Trillo où elle a renouvelé ses scènes de pillage et de dévastation. Il en a été de même à Tarancon.

Dans ces deux localités rien n'a été respecté. Les femmes mêmes, mariées ou non, sont devenues les victimes de la brutalité la plus révoltante. Les carlistes prennent dans chaque village où ils s'arrêtent les notables du lieu, les fonctionnaires et les autres personnages de quelque considération. Le nombre de ces malheureux se grossit chaque jour; on les fait marcher à la suite de la colonne, sans égard pour leur âge ou la faiblesse de leur constitution.

Dernièrement la colonne de Polo a mis le siège devant le petit fort de Cifuentes contre lequel elle a envoyé plus de 300 boulets; mais l'attitude de la garnison a fait renoncer les carlistes à leur projet.

ITALIE. — On a parlé dans le temps de l'arrestation de M. d'Abbadie sur la route de Civita-Vecchia, et de la reprise des principaux manuscrits qu'on lui avait enlevés, grâce au zèle déployé par M. Lysimaque, vice-consul de France à Civita-Vecchia; mais ce que l'on ignorait, c'est que les trois voleurs furent saisis quelques jours après et envoyés à Civita-Vecchia, où ils seront jugés. On a retrouvé sur eux le sac d'argent volé à l'illustre voyageur: il contenait encore environ 1,000 fr. Ainsi, grâce à notre représentant à Civita-Vecchia, M. d'Abbadie a recouvré ses manuscrits et son argent.

STATISTIQUE DE L'EXPOSITION.

Un journal publie la statistique suivante qui est de nature à faire apprécier jusqu'à un certain point le plus ou moins d'activité déployée en cette circonstance par chacun des 86 départements qui composent la France.

Sur ce nombre, 76 ont pris part à l'exposition; — sept seulement se sont abstenus d'envoyer leurs produits: — ce sont ceux des Basses-Alpes, du Cantal, du Cher, de la Corrèze, du Gers, du Lot et de la Lozère. — Toutefois, nous regrettons que les noms de ces départements ne puissent être cités avec les autres aux applaudissements de la foule accourue de toutes parts au sein de la capitale pour jouir du progrès que la France fait chaque jour dans les sciences et dans les arts.

Voici le tableau des départements qui sont représentés à l'exposition:

Départements.	Exposants.	Départements.	Exposants.
Ain,	12	Aisne,	28
Allier,	5	Alpes (Hautes-),	2
Ardèche,	9	Ardenues,	25
Ariège,	3	Aube,	11



Aude,	7	Aveyron,	8
Bouches-du-Rhône,	10	Calvados,	27
Charente,	17	Charente-Inférieure,	27
Corse,	1	Côte-d'Or,	3
Côtes-du-Nord,	15	Creuse,	26
Dordogne,	4	Doubs,	24
Drôme,	14	Eure,	28
Eure-et-Loir,	2	Finistère,	25
Gard,	58	Garonne (Haute-),	25
Gironde,	9	Hérault,	8
Ile-et-Vilaine,	16	Indre,	20
Indre-et-Loire,	13	Isère,	5
Jura,	2	Landes,	38
Loir-et-Cher,	2	Loire,	1
Loire (Haute-),	4	Loire-Inférieure,	43
Loiret,	49	Lot-et-Garonne,	10
Maine-et-Loire,	10	Manche,	2
Marne,	29	Marne (Haute-),	18
Mayenne,	2	Meurthe,	4
Meuse,	10	Morbihan,	21
Moselle,	20	Nièvre,	2
Nord,	56	Oise,	19
Orne,	8	Pas-de-Calais,	18
Puy-de-Dôme,	21	Pyrénées (Basses-),	1
Pyrénées (Hautes-),	2	Pyrénées-Orientales,	4
Rhin (Bas-),	18	Rhin (Haut-),	13
Rhône,	73	Saône (Haute-),	5
Saône-et-Loire,	8	Sarthe,	55
Seine,	2,047	Seine-Inférieure,	16
Seine-et-Marne,	39	Seine-et-Oise,	96
Sèvres (Deux-),	5	Somme,	2
Tarn,	16	Tarn-et-Garonne,	14
Var,	2	Vaucluse,	4
Vendée,	10	Vienne,	1
Vienne (Haute-),	22	Vosges,	7
Yonne,	3		30

Le nombre total des exposants est de 3,348, sur lesquels 2,047, c'est-à-dire plus de la moitié, appartiennent au département de la Seine. Le surplus donne en moyenne 16 2/3 par département, et ce chiffre est loin d'avoir été atteint par un grand nombre, puisqu'il y en a qui figurent pour 96-73-58 numéros, et ainsi de suite, en descendant jusqu'à 1.

Enfin, les départements qui se distinguent au premier rang par le nombre et par l'importance des produits, sont la Seine, la Seine-Inférieure, le Rhône, le Gard, le Nord, le Haut-Rhin, le Loiret, etc.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITZIEZ.

On ne saurait trop recommander aux personnes atteintes de migraine et de surdité l'excellent ouvrage que vient de publier M. le docteur MÈNE (Maurice), de Paris. Elle contient les documents les plus précieux. (Voir aux annonces.)

BOURSE DE PARIS DU 4 MAI.

Cinq pour cent . . . . .	111 5	111 5	111 5	111 5
Quatre pour cent . . . . .	101 90			
Trois pour cent . . . . .	81 55	81 55	81 55	81 55
Rentes de Naples . . . . .	102	102	102	101
Actions de la banque . . . . .	2750			

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.  
DICTIONNAIRE  
GÉNÉRAL ET GRAMMATICAL

DES  
DICTIONNAIRES FRANÇAIS,

PAR NAPOLEON LANDAIS.

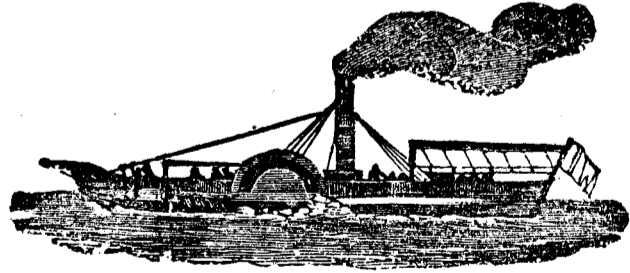
2 volumes. — Prix : 26 francs.

Chez NOURTIER, libraire, rue de la Préfecture, 6, au centre de la rue. (301)

ANNONCES DIVERSES.

(6517) A VENDRE. — Deux pianos à six octaves, l'un excellent instrument à trois cordes, l'autre, piano d'écolier, pourrait se louer à 4 fr. par mois.

S'adresser rue Vieille-Monnaie, n° 8, 2<sup>e</sup> escalier, à l'entresol.



(190) NOUVEAU SERVICE DE LA SAONE.  
LE SUPERBE  
BATEAU A VAPEUR  
L'AIGLE N° 1

Partira de LYON les jours impairs, et de CHALON les jours pairs, à cinq heures du matin.

La marche supérieure, la beauté et le confortable de ses emménagements offrent à MM. les voyageurs tous les avantages qu'ils avaient droit d'attendre d'une nouvelle entreprise.

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,  
RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. (2066)

(8125) BAINS RUSSES.

L'année dernière nous avons entretenu nos lecteurs de l'existence alors récente d'un établissement destiné à rendre au public de nombreux services, nous voulons parler des Bains russes de la rue de l' Arsenal.

Si c'est pour nous un devoir d'exclure de nos colonnes des publications aventurées, c'en est un aussi de les faire servir au progrès de tout ce que nous savons être utile à l'humanité et propager ainsi les convictions qui nous sont acquises. Nous soumettons à nos lecteurs les renseignements qui nous sont donnés par le propriétaire et les employés de cet établissement.

De nombreuses guérisons se sont effectuées depuis l'existence de l'établissement. De plus en plus les médecins en adoptent l'emploi dans un grand nombre de cas. Ils les conseillent principalement contre les rhumatismes, les angines, les catarrhes chroniques, les refroidissements, les maladies de la peau, les scrofules, et MM. Bouchet, Beaumers, Bienvenu, Richard (de Nancy), Bottex, Goujon, Bajard, Floret et plusieurs autres médecins estimables s'empressent de les recommander aux personnes atteintes de ces diverses affections malades. Nous pourrions citer plusieurs guérisons aussi surprenantes qu'inespérées :

Un négociant fut envoyé aux Bains russes pour des douleurs vagues qu'il supportait depuis 25 ans; après plusieurs bains les douleurs avaient diminué d'intensité, et le malade recouvra la santé et la faculté d'un œil qu'il avait perdu depuis l'invasion de ses douleurs. M. le docteur Nichet, médecin de ce malade, ne refusera point ici son témoignage.

Une jeune dame aussi intéressante par sa beauté que par ses longues souffrances fut soumise à l'usage des bains russes dans la vue de combattre une névralgie anormale. La disparition de cette maladie coïncida avec celle d'une tumeur blanche à un genou, tumeur dont cette dame était atteinte depuis trois ans.

Un homme de trente ans, ayant des crises épileptiques depuis plusieurs années et presque chaque jour, a vu ces crises disparaître entièrement après l'emploi soutenu des bains russes. Nous invoquerons aussi le témoignage de M. le docteur Manigand, médecin de cette jeune dame et de cet épileptique.

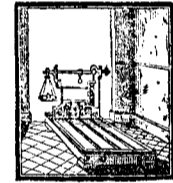
Un grand nombre de personnes ont eu foi dans les avertissements distribués et insérés dans nos journaux, et sont allées pendant l'hiver même trouver aux Bains russes le soulagement et la guérison de leurs souffrances, et bien d'autres personnes surprises par des invasions catarrhales et rhumatismales les ont vu disparaître, par l'effet d'un seul bain, comme par enchantement.

Un autre avertissement qui mérite aussi d'être renouvelé, c'est que les bains russes remplacent les eaux d'Aix et autres. Ils seraient même plus efficaces; car le docteur Barré a dit: « On peut affirmer avec certitude que ces bains (les eaux minérales), quel que soit leur effet, ne pourront jamais agir sur un corps malade avec autant d'énergie et de promptitude, ni d'une manière aussi vivifiante et fortifiante que les bains russes. »

Le succès des bains russes a nécessité l'augmentation du nombre des cabinets de repos. Désormais l'on ne sera pas dans le cas d'attendre son tour, et, d'après les prescriptions des médecins, on est en mesure à l'établissement de donner les bains et douches de combinaisons chimiques sous forme d'eau comme sous forme de vapeur.

Chose remarquable, les bains russes n'ont produit jusqu'ici aucun effet fâcheux; on n'a recueilli que des témoignages de satisfaction.

(6515) On reçoit les chevaux pour le vert, à la ferme de la Tête-d'Or, à juste prix.



NOUVEAU BREVET.  
BALANCES - BASCULES  
POIDS ET MESURES AU SYSTÈME  
DÉCIMAL,

Chez BÉRANGER et Co, brevetés,  
Rue des Forces, à Lyon,

Fournisseurs des poids publics des villes d'Aubenas, Annonay, Crest, St-Etienne, St-Laurent, Mâcon, Montbrison, Montlimal, Montmerle, Privas, Le Péage, Le Puy, Pont-de-Vaux, Roanne, Romans, Tournon, Tournon, Valence, et autres.

Des prospectus offrant des avantages aux communes pour ces établissements sont envoyés franco par la manufacture sur la demande des maires. (Affranchir.) (8121)

MIGRAINE ET SURDITÉ.

On lit dans les journaux de Paris: « Mme veuve CHARTIER, rentière, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne); M. MATRAS, propriétaire, à Bussy (Aisne); Mme DELONIS, le mari employé chez le roi, rue de Sévres, 38, migrainiques au dernier degré; Mme CLAUDE mère, rue du Puits, 7; M. le colonel MÉRAT, rue Gaudot-Mauroy, 38; la fille de chambre de Mme Hurel, rue de Babylone, 27; M. BOUCHÉ, à Seroy, près Sens, etc., atteints de surdité des plus invétérées, viennent encore d'être guéris par le traitement du docteur MÈNE (Maurice). » Sa brochure, 3<sup>e</sup> édition, contient ses découvertes et les documents pour se guérir soi-même de l'une et de l'autre affection. — Prix de cet ouvrage: 1 fr. 65 c. — Dépôt chez M. Aguetant, rue St-Côme. (853)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. (2057)

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.